



Prévention du harcèlement sexuel et agissements sexistes (Classe virtuelle) Sensibilisation pour les salariés



Accessibilité
handicap

Webinaire de sensibilisation

Une présentation ouverte à tous

Durée 1h00

Objectifs : SENSIBILISER



Programme :

- Présentation du cadre réglementaire
- La définition du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.
- Présentation des relais d'aide dans et hors de l'entreprise.
- Voies de recours

Modalités pédagogique :

- Formation à distance
- Questions et Réponses



Durée	Nombre de participants	Prérequis	Personnel concerné	Intervenant	Type de formation	Prix
1 heure	50 maximum	Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à la formation	Tous les salariés	Formatrice Coach QTV et RPS	Classe Virtuelle  	700 euros HT

Le contexte réglementaire

La loi n° 2018-703 du 3 août 2018 prévoit d'informer par tous les moyens les salariés sur les voies de recours civiles et pénales en matière de harcèlement sexuel et les coordonnées des autorités compétentes